

## APERÇU

La publicité doit être réalisée de manière à ne pas nuire à la marque de La Presse.

## PORTÉE

Cette politique s'applique à toutes les opportunités publicitaires.

## RESTRICTIONS DE VENTE DE PUBLICITÉ

Toute publicité sur les propriétés de La Presse doit :

- être légale
- respecter les lois et réglementations publicitaires applicables au Québec
- respecter les codes de conduite de l'industrie applicables
- De plus, il existe certaines catégories de publicité interdites, indépendamment de leur conformité aux critères susmentionnés.

## CATÉGORIES INTERDITES

- Armes, munitions et explosifs, y compris les annonces pour des accessoires de modification d'armes
- Astrologie et ésotérisme
- Casino, jeux d'argent, jeux de hasard
- Certains produits ou services pour adultes, y compris les agences d'escortes, la pornographie, les sites de rencontres et les clubs de strip-tease
- Cryptomonnaie
- Produits contrefaits, y compris des produits de luxe, des passeports et autres pièces d'identité, et des diplômes
- Religion, foi et autres systèmes de croyance
- Produits destinés à contourner ou contourner la protection des droits d'auteur, y compris les équipements ou services de décryptage du câble et les services de streaming illégaux ou non autorisés
- Matériel pouvant être diffamatoire
- Matériel favorisant la discrimination ou la haine
- Matériel s'opposant à un individu ou à un groupe
- Vapotage

Ces restrictions de catégorie ne sont pas exhaustives ni inclusives, et cette politique s'ajoute aux lois et réglementations applicables.

## AUTRES PRINCIPES

La publicité ne doit pas inclure, ni suggérer, une approbation de la part de La Presse ou de l'une de ses propriétés.

La publicité ne doit pas nuire à la réputation de La Presse ou de ses propriétés, ni diminuer la valeur des marques de La Presse.

La Presse se réserve le droit, selon ses termes standards de vente de médias, d'annuler tout ou partie d'une campagne publicitaire d'un annonceur. De plus, La Presse est autorisée à rejeter tout matériel publicitaire à sa seule discrétion.